

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 12 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Christine RUFFON, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 janvier 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2023/002 - ANCIEN EHPAD Joseph AVET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A LA CROIX ROUGE – AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

En date du 31 mars 2022, l'EPF 74 a acquis, pour le compte de la commune de THÔNES, un tènement bâti supportant l'ancien EHPAD recentralisé.

Par délibération n° 2022/046 du Conseil Municipal du 14 avril 2022, une convention de mise à disposition des locaux a été validée avec l'EPF 74 afin que la commune de THÔNES puisse disposer des locaux concernés.

Par délibération n° 2022/047 du Conseil Municipal du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a émis la volonté de mettre à disposition ces locaux pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens et une convention de mise à disposition des locaux a été signée avec la Croix Rouge pour une durée d'une année.

M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré les services de l'Etat et les représentants de la Croix Rouge pour envisager le renouvellement de la convention.

La réflexion sur l'aménagement du secteur par la Commune étant toujours en cours, il a été convenu de prolonger la convention de mise à disposition pour une durée d'une année, soit du 7 avril 2023 au 6 avril 2024.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer un avenant n°1 à la convention pour prolonger la convention d'une année, soit du 7 avril 2023 au 6 avril 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 13 janvier 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Pierre LESTAS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 JAN. 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 20 JAN. 2023

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

